

Ça vaut le détour...



► Paysage cauchois

En partance de Mont-de-l'If, le circuit bordé de champs plonge les randonneurs en pleine campagne au cœur de la nature normande et les mène dans la commune de Croix-Mare. Cette commune est traversée par le Bois de Côte Bailleul qui offre des sentiers de randonnée pédestre, équestre, et également praticables en VTT. Tout au long de cette randonnée, vous pourrez découvrir le paysage cauchois constitué de maisons normandes : toits de chaume, maisons à colombages, et corps de ferme, il y en a pour tous les goûts !

► Le Val au Cesne

Le circuit débouche sur le Val au Cesne. Patrimoine naturel d'exception, le Val au Cesne est un site naturel protégé de 960 hectares, classé depuis 1997. Entre vallées, plaines, bois, champs, prairies et vergers, à chaque saison son paysage. Au printemps et en été, la verdure bat son plein et à l'automne, la forêt endosse sa robe rousse et laisse tomber ses feuilles.

Dans ce paysage traditionnel normand, vous découvrirez l'Auberge du Val au Cesne blottie dans un val verdoyant. Vieille de trois siècles, cette maison de campagne est réputée pour sa qualité d'hébergement, son accueil chaleureux et ses plats du terroir.

INFOS - CONSEILS

Mont-de-l'If et ses alentours

Mont-de-l'If est en réalité le nom d'une ancienne commune qui a fusionné au 1^{er} janvier 2016 avec trois autres (Betteville, La Folletière et Fréville) pour former la nouvelle commune de Saint-Martin-de-l'If. Aujourd'hui, le village de Mont-de-l'If compte une centaine d'habitants permanents répartis sur une superficie totale de 4 km².

On peut découvrir dans le village du Mont-de-l'If l'église de la Sainte-Trinité, édifice du XII et XIII^{ème} siècles, réalisée en silex. Son clocher a été rehaussé au XVII^{ème} siècle sous la forme d'une tour carrée. Restaurée en 1990 afin de retrouver une harmonie d'intérieure, cette église est ouverte toute l'année. Vous pouvez aussi admirer les nouveaux vitraux contemporains récemment bénis en 2016 par l'archevêque de Rouen.

RENSEIGNEMENTS

Autres circuits et infos pratiques :

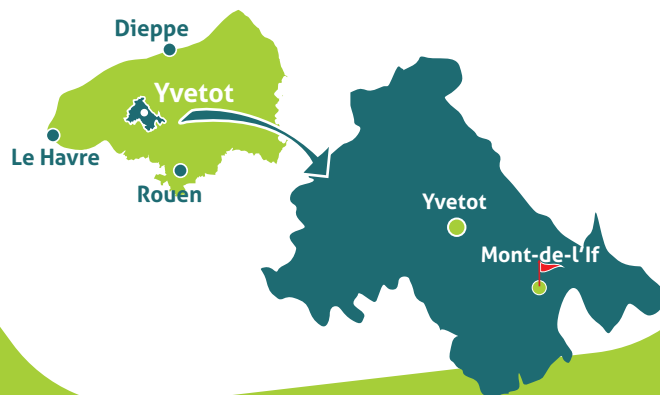
Office de Tourisme d'Yvetot

8, place du Maréchal Joffre
76190 Yvetot

yvetot-normandie-tourisme.fr
02 32 70 99 96

Seine-Maritime Attractivité

contact@sma76.fr
seine-maritime-tourisme.com
02 35 12 10 10



Cet itinéraire (hors variante) est inscrit au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). Pour obtenir ce label, une analyse du parcours a été coordonnée par le service des Sports du Département de la Seine-Maritime sur les plans sécurité, règlementaire mais aussi qualitatif (intérêt environnemental, touristique et sportif) / Intérêt local / Intérêt départemental



Document réalisé par la Communauté de Communes Yvetot Normandie avec le concours financier de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime.

RANDONNÉES EN SEINE-MARITIME

Communauté de Communes
Yvetot Normandie

Yvetot et ses alentours



RANDONNÉE À PIED + À VTT + À CHEVAL

Circuit **3** : Le Val au Cesne

Départ : Mairie de Mont-de-l'If

9,2 km - 2h15 - Difficulté

3

Circuit : Le Val au Cesne ★★

Départ : Mairie de Mont-de-l'If

9,2 km (dont 4,8 km de chemin)

2h15 - Difficulté ○○○

AVIS DU RANDONNEUR

Le départ permet de découvrir la mairie de Mont-de-l'If qui a été réalisée à partir d'un ancien manège provenant d'une ferme voisine et l'église ouverte toute l'année. Dénivelés importants pour descendre au joli Val au Cesne et en remonter.

1 Prenez la route face à la Mairie vers Ecalles-Alix. Au carrefour suivant, prenez à droite. La route est sinueuse puis descend (connexion possible avec l'itinéraire « Yvelin en Caux »).

2 En remontant, prenez l'Impasse de Caux à gauche. La voie est d'abord goudronnée puis devient un chemin et descend dans la forêt (attention aux crevasses faites par les orages).

3 Rejoignez et traversez la D89 (route reliant le Val au Cesne à Ecalles-Alix). Traversez-la et prenez le chemin en face, légèrement sur la gauche (barrière levante) qui remonte dans la forêt. Le chemin s'aplanit.

4 À la fourche, prenez à droite. Le chemin est ensuite en lisière de forêt et rejoint le Château de Beauvoir.

5 Avant le château (face au transformateur) prenez à gauche pour redescendre sur le Val au Cesne. Vous verrez l'auberge, ses jardins, et pour les gourmets ... sa carte !

6 Plusieurs alternatives : si vous voulez raccourcir l'itinéraire et retourner au point de départ, traversez la route D89, allant à Ecalles-Alix et prenez le chemin qui longe la D5 à gauche, et peu après, trouvez à gauche le chemin (en face de l'Impasse du Val au Cesne) qui remonte fortement dans la forêt.

7 Débouchez sur une voie goudronnée. Rejoignez la D304 puis retrouvez tout droit la Mairie (ancien manège) et prolongez un peu pour voir l'église (à l'entrée, porte vitrée permettant de voir l'intérieur).

6 Sinon, continuez le chemin le long de la D5 puis, au virage, prenez la petite route sur la gauche, celle qui longe la clôture du champ, parallèle à la D5. Continuez sur le chemin à gauche.

7 Puis, lorsque vous rejoignez la route, prenez à gauche. Ensuite, prenez le chemin de plaine, sur la droite, juste avant les écuries.

8 Au bout du chemin, prenez à gauche, et continuer tout droit, passer une barrière. Le chemin longe le champ. Vous rejoignez ensuite la route, allez à droite.

9 Puis, à l'intersection allez vers la gauche pour rejoindre l'église, puis la mairie.

Balisage du circuit :

-  Bonne direction
-  Tourner à gauche
-  Tourner à droite
-  Mauvaise direction





IGN Paris - 2009 - Autorisation N°43 -09009 - Adaptation de la carte 1/25 000 N°19100T

Le drapeau sur la carte indique le point de départ. Sur le terrain, à cet endroit, est implanté un totem où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques. Pour parcourir ce circuit, suivez les indications du topoguide et les balises de jalonnement de couleur bleue.

 Centre équestre

 Curiosité

 Édifice religieux visitable

 Château / Manoir visible

 Restaurant

 Aire de pique-nique

 Passage dangereux

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- ▶ Ne vous écartez pas des chemins.
- ▶ Respectez le code de la route.
- ▶ Tenez vos chiens en laisse.
- ▶ Ne jetez rien, emportez vos déchets.
- ▶ Respectez la nature, les cultures, les animaux.
- ▶ Respectez le travail des agriculteurs et des forestiers.
- ▶ En période de chasse, soyez vigilants.
- ▶ En forêt, n'allumez jamais de feu.
- ▶ Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT, ...).
- ▶ Ne pénétrez pas dans les propriétés privées.